

## **AVIS DE CONCESSION**

Directive : 2014/23/UE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**I.1) Nom et adresses :** Mairie de Salon de Provence, Place de l'hotel de ville, F - 13300 Salon de provence,  
Tél : +33 0490448935, courriel : [A.brouillet@salondeprovence.fr](mailto:A.brouillet@salondeprovence.fr)

Code NUTS : FRL04

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.salondeprovence.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :  
[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2025\\_IAe8ezWHgN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_IAe8ezWHgN)

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2025\\_IAe8ezWHgN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_IAe8ezWHgN),

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :  
[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2025\\_IAe8ezWHgN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_IAe8ezWHgN).

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

### **SECTION II : OBJET**

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** CONCESSION DE SERVICE EMPORTANT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE -COMMUNE DE SALON DE PROVENCE

Numéro de référence : 2025DSP01

**II.1.2) Code CPV principal :** 50118110

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** La présente consultation a pour objet de confier à un tiers, dans le cadre du décret ministériel n°96-476 du 23 mai 1996 et de sa circulaire d'application du 25 octobre 1996, au travers d'un contrat de concession, la charge de l'exploitation du service public de fourrière automobile.

La gestion du service de fourrière sera assurée par le délégataire, à ses frais et risques, dans le souci d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement, la continuité et la qualité du service ainsi que l'égalité de traitement de tous les usagers et le respect des principes de laïcité et de neutralité. Sont également à sa charge l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice la mission de la fourrière (véhicules d'enlèvement, personnels etc....). Le terrain, d'une superficie totale de 1 810 m<sup>2</sup> (locaux et terrains). sera mis à disposition par la commune au délégataire, moyennant le paiement d'un loyer mensuel, à l'adresse suivante à Salon-de-Provence : 147 avenue du Bachaga Boualem.

Il sera toutefois possible de proposer une variante avec un terrain agréé différent de celui proposé par la commune.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 540000 euros

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

50118110

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRL04

**II.2.4) Description des prestations :** La présente consultation a pour objet de confier à un tiers, dans le cadre du décret ministériel n°96-476 du 23 mai 1996 et de sa circulaire d'application du 25 octobre 1996, au travers d'un contrat de concession, la charge de l'exploitation du service public de fourrière automobile.

La gestion du service de fourrière sera assurée par le délégataire, à ses frais et risques, dans le souci d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement, la continuité et la qualité du service ainsi que l'égalité de traitement de tous les usagers et le respect des principes de laïcité et de neutralité. Sont également à sa charge l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice la mission de la fourrière (véhicules d'enlèvement, personnels etc....). Le terrain, d'une superficie totale de 1 810 m<sup>2</sup> (locaux et terrains). sera mis à disposition par la commune au délégataire, moyennant le paiement d'un loyer mensuel, à l'adresse suivante à Salon-de-Provence : 147 avenue du Bachaga Boualem.

Il sera toutefois possible de proposer une variante avec un terrain agréé différent de celui proposé par la commune.

#### **II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

#### **II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 540000 euros

#### **II.2.7) Durée de la concession :**

Durée en mois : 60

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** La durée de la convention de délégation de service public est limitée à 5 ans à compter du 27 décembre 2025 (ou de sa notification au gardien si celle-ci est postérieure).

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) Conditions de participation**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou forme libre)

Pouvoir de signature

Inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis récent)

Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L3123-11 du CCP

Attestations fiscales et sociales à jour de la totalité des impôts et cotisations dus

Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés

Déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs aux capacités et aptitudes sont exacts

Le cas échéant agrément préfectoral de gardien de fourrière en cours de validité prévu à l'article R325-24, ou copie de la demande en cours -

Les candidats devront s'engager à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément en cas d'attribution du contrat.

##### **III.1.2) Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

##### **III.1.5) Informations sur les concessions réservés**

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

##### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession**

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

### **SECTION IV : PROCEDURE**

#### **IV.1) Description**

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

#### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres** : 07/07/2025 à 17 h 00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques :**

La facturation en ligne sera acceptée.

### **VI.3) Informations complémentaires :**

Au regard de la valeur estimée de la concession (540 000 euro(s) HT sur sa durée totale), la procédure est une procédure de concession de service simplifiée de gestion d'un service public, en application des articles L. 1411-1 à L. 1411-19 et R. 1411-1 à R. 1411-8 du CGCT et des 3èmes parties « Concession » du code de la commande publique, et notamment des articles L 3126-1, L 3126-2 et R 3126-1 à R 3126-13.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot dans le cadre de la présente consultation.

La présente consultation est une procédure ouverte : les candidats doivent remettre simultanément leur candidature et leur offre.

Dossier de consultation gratuit, téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_IAe8ezWHgN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_IAe8ezWHgN)

Modalités de remise des offres : Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_IAe8ezWHgN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_IAe8ezWHgN)

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont précisées au règlement de consultation.

Les candidats sont autorisés à déposer une copie de sauvegarde dans les conditions posées au règlement de consultation.

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution donnera lieu à la signature manuscrite du contrat papier.

### **VI.4) Procédures de recours**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Greffé du Tribunal Administratif de Marseille, 31 RUE JEAN FRANCOIS LECA, F - 13002 MARSEILLE, Tél : +33 49113483, adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif Interrégional de Règlement à l'Amiable des Litiges en matière de marchés publics (CCIRAL), PLACE FELIX BARET CS80001, F - 13282 MARSEILLE CEDEX 2, Tél : +33 0484354554, courriel :

[Catherine.pietri@paca.gouv.fr](mailto:Catherine.pietri@paca.gouv.fr)

#### **VI.4.3) Introduction de recours**

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 06 juin 2025.

**Mots clés :** Fourrière